

Théâtres privés - Garantie de crédit

IFCIC

Présentation du dispositif

- L'IFCIC (Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) garantit, grâce à un fonds doté notamment par le Ministère de la Culture et de la Communication, les crédits à moyen ou long terme aux exploitants de théâtres privés pour leurs projets de création, d'acquisition, de transmission, de modernisation ainsi que d'aménagement de salle(s).
- Afin de faciliter l'accès au crédit bancaire de professionnels candidats à la reprise d'un théâtre, l'ASTP (association pour le Soutien du Théâtre Privé) a doté l'IFCIC d'un fonds de garantie dédié dont l'objet est d'apporter un soutien renforcé au financement de ces opérations de transmission, en complément des aides existantes.
- La garantie de l'IFCIC est ouverte aux entreprises éligibles à l'aide à la reprise de l'ASTP.
- Les crédits garantis auront pour objet exclusif l'acquisition du fonds de commerce d'un théâtre privé éligible au soutien de l'ASTP ou l'acquisition des parts (totale ou majoritaire) de la société d'exploitation.

Montant de l'aide

- Le taux de garantie peut atteindre 70%, pour les crédits n'excédant pas 1 640 000 €. Au delà et dans la limite de 2 300 000 € par emprunteur, le taux de garantie sera compris entre 50 et 70%.
- La banque rémunère la garantie de l'IFCIC par une commission de 1% l'an de l'encours autorisé garanti.

Informations pratiques

- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :
 - le formulaire de demande,
 - l'historique de la société, ses moyens d'exploitation, ses effectifs,
 - le détails des investissements prévus,
 - les comptes d'exploitation prévisionnels sur deux ou trois ans, commentés,
 - le plan de financement global détaillé de l'exercice et des exercices suivants,
 - les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices,
 - les statuts et extraits Kbis du registre du commerce,
 - éventuellement, la documentation publicitaire de l'entreprise (catalogue, tarifs, etc.).

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66

Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (26/10/2018 - 0.10 Mo)